



Orsières, le 30 avril 2025

## **PROJET DE MODIFICATION DES ITINERAIRES DE RANDONNÉE PÉDESTRE**

Conformément à la loi cantonale sur les itinéraires de mobilité de loisirs (LIML) du 14 septembre 2011, la commune d'Orsières soumet à l'enquête publique le projet de modification du plan des itinéraires de randonnée pédestre, ainsi que la construction d'ouvrages au sens de l'art. 7 du règlement sur les itinéraires de mobilité de loisirs (RIML) du 21 décembre 2011.

Conformément à l'article 41c de l'ordonnance fédérale sur la protection des eaux (OEaux) du 28 octobre 1998 et à l'article 14 de la loi cantonale sur les dangers naturels et l'aménagement des cours d'eau (LDNACE) du 10 juin 2022, est également soumise à l'enquête publique la construction d'ouvrages prévus dans l'espace réservé aux eaux (ERE).

Les plans sont à disposition au bureau communal d'Orsières. Rue de la Commune 3, 1937 Orsières, durant les heures d'ouverture officielles ou sur rendez-vous. Les observations ou oppositions éventuelles, dûment motivées, sont à adresser par pli recommandé au Conseil communal d'Orsières, Rue de la Commune 3, 1937 Orsières, dans les trente jours suivant la présente publication.

L'Administration communale